

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE
ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS :

MM. LE V^o B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE.

1910

SOIXANTE-SIXIÈME ANNÉE.



BRUXELLES

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,
Rue de la Limite, 21.

1910

LA TROUVAILLE

DE LA

RUE D'ASSAUT, A BRUXELLES

PLANCHE IV.

I.

M. Dupriez m'ayant confié une grande partie de la trouvaille faite rue d'Assaut, à Bruxelles, en 1908, j'ai examiné 49,266 pièces qui se répartissent comme suit :

A.	9	deniers au cavalier de Henri I ^{er} et Henri II.
B.	23,530	— à l'écu au lion de Henri III.
C.	15,661	— à l'écu au lion d'Aleyde de Bourgogne.
D.	12	— d'Anvers.
E.	33	— de Bruxelles.
F.	7	— de Haelen.
G.	7,841	— de Louvain.
H.	8	— de Tirlemont.
I.	10	— à l'aigle.
J.	1,465	— de Nivelles.
K.	5	— du Hainaut.
L.	7	— de la Flandre.
M.	1	— de Namur.

- N. 9 deniers de Looz.
 O. 29 — de Liège.
 P. 106 — de frappe irrégulière.
 Q. 531 — et oboles des comtés de Hollande, de Gueldre, de Clèves et de l'évêché d'Utrecht.
 R. 1 obole de l'archevêché de Cologne.
 S. 1 denier du comté de la Mark.

A. — Huit deniers au cavalier sont reproduits dans le bel ouvrage de M. A. de Witte (1) sous les nos 33, 49, 52, 53. Le neuvième est inédit ; il a, au droit, sous le cheval, deux groupes, et, devant le cheval, un groupe de quatre globules :: ; au revers, la croix est cantonnée de trois fleurons et de la lettre T. Il pèse 0 gr. 49.

Pl. IV, n. 1.

B. — Les 23,530 deniers à l'écu au lion de Henri III comprennent :

3,201 pièces du type n° 54 (1) ou sans légende apparente.

55 pièces du n° 56.

50 pièces du n° 56 var. L'extrémité de la queue du lion est courbée vers le dehors.

Pl. IV, n. 2.

3 pièces du n° 57.

2 pièces du n° 57 var. La croix du revers est

(1) A. DE WITTE *Histoire monétaire des comtes de Louvain, ducs de Brabant et marquis du Saint Empire romain.*

cantonnée de B et de trois losanges gaufrés \diamond .

Pl. IV, n. 3.

- 90 pièces du n° 58.
 278 pièces du n° 59 ou 61. Ces numéros se confondent.
 120 pièces du n° 60.
 26 pièces du n° 62.
 176 pièces du n° 63.
 60 pièces du n° 64.
 338 pièces du n° 65, caractérisé par le pointillé qui forme le tracé de la tête et de la partie de devant du corps du lion.
 14,884 pièces du n° 67, sans marque d'émission.
 209 pièces du n° 67 avec la marque d'émission (·)
 1,215 pièces du n° 68 avec la marque d'émission ...
 122 pièces du n° 69 avec la marque d'émission .+.
 9 pièces du n° 69 var. de la marque d'émission .#.
 49 pièces du n° 70.
 572 pièces avec la légende H.∩V — CIS ou H.:∩V — C:IS, D pareil à un C renversé.
 1,670 pièces avec la légende V.DV — CIS, H ressemblant au V.
 324 pièces avec la légende H.DV — CI∞, S couché.
 73 pièces avec la légende H.∩V — CIS, D retourné.

3 pièces ayant au revers la croix cantonnée de quatre fleurettes.

Pl. IV, n. 4.

1 pièce ayant au revers la croix rayée, en échelle, cantonnée des lettres G — O — L — I.

Pl. IV, n. 5.

C. — Les 15,661 pièces à l'écu au lion d'Aleyde de Bourgogne fournissent :

3 pièces du n° 71, avec les lettres A — L — I — T au revers.

12,140 pièces du n° 72.

3 pièces du n° 73.

372 pièces ayant l'écu accosté de H V.

44 — — H V.

85 — — V C.

Pl. IV, n. 6.

33 pièces ayant l'écu accosté de V H.

2,510 pièces du n° 74.

4 pièces du n° 74, les lettres du revers étant interverties : B — S — T̄ — A.

463 pièces ayant l'écu accosté de V H.

4 — — V V.

Pl. IV, n. 7.

Les pièces marquées VC et VV viennent apporter de nouvelles énigmes dans cette série.

Tout en manipulant cette masse colossale de plus de 39,000 pièces, j'ai essayé de classer ces monnaies par ordre d'émissions.

Vu leur petit nombre, je place en premier lieu le n° 56 var. étant de poids plus fort, puis les n°s 56, 57 et 57 var. A cette catégorie appartient aussi le n° 62 H.D — VX; la forme pointue de l'écu étant spéciale à toutes ces pièces. Ensuite, me basant sur cet argument incontestable que les séries renfermant le plus d'exemplaires usés doivent être les plus anciennes, je cite les pièces à la légende de V . DV — CIS, H . DV — CIΩ, H.ΩV — CIS et le n° 68. Les pièces de ces séries sont en général fort usées, les caractères des lettres de la légende sont plus petits que ceux des autres séries. Après cela, viennent les n°s 65 et 70, mieux conservés, puis, les n°s 67, 69, 63 et 64. Ces deux derniers numéros, représentant le lion tourné à droite, sont ceux dont la frappe est la plus régulière. Je propose maintenant les n°s 58, 59, 60 et 61 avec la légende BAI — TIS et BAS — TII, la première étant une intervention de la dernière lettre de chaque syllabe. J'estime que ces pièces ont été frappées à la mort de Henri III, car il est difficile d'admettre que le duc ait toléré que son nom soit remplacé par celui de son monétaire, et, ceci me fait supposer que les deniers au cavalier, au nom de Bastin, ont été émis au décès de Henri II, pendant un court interrègne. Il s'en suivrait que les deniers à l'écu au lion ne dateraient que du règne de Henri III. Le peu de deniers au cavalier que renferme la trouvaille, une quarantaine environ, confirme, ce me semble, ce que je me permets d'avancer. Je classe,

en dernier lieu, les pièces marquées NV ou VN. Ce sont, certes, celles qui se trouvent dans le meilleur état; il y en a qui sont usées, mais la majeure partie contient des spécimens intacts, et, j'ai eu en main une suite importante de laquelle je pourrais dire qu'elle vient de sortir de presse, si six siècles et demi ne nous séparaient du jour qui les a vu paraître. Cela m'a procuré l'avantage de pouvoir constater avec quel manque d'habileté ou quel manque de soin s'opérait la fabrication de la monnaie. A côté de pièces très aplaties ayant une empreinte bien dessinée, il en est d'autres dont le flan, à peine touché, conserve une apparence chiffonnée et n'ayant qu'une légère trace d'une empreinte souvent confuse; il y en a d'autres encore où le flan ne donne qu'une partie du motif qu'il doit représenter. J'ai vu de celles-ci plusieurs exemplaires offrant les mêmes irrégularités, tous dépourvus exactement d'une même partie du motif, ce qui prouve que ce n'est pas le flan qui se trouvait mal placé, mais que c'était le coin qui était défectueux.

Il y a, en résumé, peu de pièces belles, il n'en est aucune qui soit irréprochable.

La bonne conservation des pièces de la série C ne me fait pas douter un seul instant qu'elle appartient à la régence d'Aleyde de Bourgogne. Puis, pour quelle raison le nom de Henri aurait-il disparu du numéraire? Ne doit-on pas considérer dans ces lettres énigmatiques une cer-

taine crainte d'inscrire sur la monnaie, en ces moments troublés, le nom d'une régente qui n'avait pas l'estime de tout son peuple? Un autre argument plaide en faveur de cette attribution, c'est-à-dire que souvent la série qui contient le plus de pièces est celle qui date de l'époque de l'enfouissement. Cet argument n'est pas aussi positif que le premier que j'ai fait valoir, mais, dans le cas présent, tenant compte de l'état de conservation, il a cependant son importance, la quantité de pièces n'étant même que comparative.

Nous sommes fixés, je crois, sur la date de l'enfouissement qui remonte à 1264 ou 1265, la quatrième ou cinquième année de la régence d'Aleyde de Bourgogne. Ces quatre ou cinq années fournissent à la trouvaille 15,660 pièces, chiffre énorme en comparaison des 23,530 pièces que donnent les treize années du règne de Henri III.

Dans ce nombre considérable sont comprises les pièces portant au revers les lettres A — L — I — T, jusqu'ici prises comme abréviation de Alitia pour Aleyde, la veuve de Henri III, duc de Brabant. La trouvaille n'en contenait que quatre. Ces lettres remplacent celles du nom de Bastin, et, l'on serait tenté d'admettre qu'elles forment l'abréviation du nom d'un autre monétaire.

Notre honorable président, M. le vicomte Baudouin de Jonghe, dans son intéressant mémoire inséré dans la dernière livraison de la *Revue belge*

de Numismatique, publie deux dessins du denier à l'arbrisseau. Dans le premier dessin l'arbrisseau est entouré du mot HASS — ET et le revers du denier est la croix cantonnée des lettres B — A — S — T. Dans le second dessin l'arbrisseau est entouré d'une bordure simple, mais élégante, et, au revers se voit la croix cantonnée des lettres A — L — I — T. C'est un encadrement du même genre qui entoure l'écu au lion sur le denier qui porte au revers ces mêmes lettres A — L — I — T. J'appelle l'attention sur cette coïncidence singulière qui nous montre deux sujets différents sur le droit d'une pièce de monnaie, qui, lorsqu'ils sont entourés d'une légende, ont tous deux comme revers la croix cantonnée de B — A — S — T, tandis que lorsqu'ils sont ornés d'un encadrement d'une ressemblance frappante, les lettres du revers sont remplacées par A — L — I — T.

Les trois pièces de l'écu au lion, au revers A — L — I — T, que j'ai examinées, sont d'une exécution particulièrement soignée et doivent être l'œuvre d'un autre monétaire plus habile, plus artiste.

M. Dupriez m'a communiqué son opinion concernant ces pièces. Cette opinion est très plausible : je la transmets avec son assentiment. L'estimable expert croit qu'on pourrait voir, dans les lettres du revers de la pièce, le commencement du mot *ITALicus* ou *ITALien*, par lequel les gens du pays désignaient le monétaire étranger. Celui-ci,

fier de son origine, sans doute, se sera empressé de substituer ce surnom à son nom et de s'en servir pour signer son travail.

Il est évident que la bordure de ces pièces dénote une délicatesse de dessin qui ne se rencontre pas dans les autres pièces contemporaines du pays. Si le sujet principal n'a pas changé, c'est qu'il devait être respecté. Les premières monnaies de Jean I^{er}, figurant sous les n^{os} 209, 210 (1), rappellent quelque peu par leurs fleurettes sur tige, la conception de cette bordure. Il serait intéressant de faire, au point de vue de la facture, un rapprochement de cette monnaie avec la monnaie italienne de la même période et principalement avec les jetons lombards de cette époque, plusieurs artistes graveurs étant venus de la Lombardie. Le peu d'exemplaires existants aux initiales A — L — I — T ou I — T — A — L indique que l'italien, si italien il y a, n'a succédé à Bastin que vers la fin de la régence d'Aleyde; il continua à remplir ses fonctions, probablement, sous Jean I^{er}, mais, les petits deniers de ce duc ne portent plus le nom du monétaire.

Tout cela, malheureusement, n'est que conjecture; il faut espérer qu'une découverte plus favorable viendra nous éclairer.

D. — Les 12 deniers d'Anvers sont représentés sous les n^{os} 79, 83, 87, 91, 92 (1).

(1) A. DE WITTE, ouv. cité.

E. — Les 33 deniers de Bruxelles sous les n^{os} 99, 101, 102, 104, 112, 121, 123, 125, 127 (1).

F. — Les 7 deniers de Haelen sous les n^{os} 137, 138 (1).

G. — Louvain donne 7,772 deniers de la première série (lion rampant en plein champ), et, 69 deniers de la deuxième série (lion à mi corps). Les deniers de la première série sont reproduits sous les n^{os} 143, 144, 146, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158 (1). Il existe aussi 40 pièces conformes à la figure 22, publiée à la page 58 (1). Nous voyons ici, au droit, le coin de la ville de Louvain; au revers, un des coins d'Anvers (n^{os} 86 à 88 et 90 (1)). J'ai à signaler encore 4 pièces du n^o 155 avec le lion à queue fourchue; deux variétés dans le n^o 158, selon que le centre des bras de la croix est garni de un ou de deux points; 22 pièces dont la croix du revers est cantonnée des lettres b — A — S — T; d'autres exemplaires avec **b** différemment écrit, à savoir : 77 pièces avec la croix pointillée et 34 pièces avec la croix rayée en échelle; 13 pièces avec l'I barré au revers : B — A — T — I; 10 pièces avec B — A — I — T lu de gauche à droite par le haut; 20 pièces avec B — A — I — T lu de gauche à droite par le bas; 6 pièces avec Z — A — T — I (voir pl. IV, n^o 8). Parmi les n^{os} 144, 146, 148, 149, l'on trouve des pièces avec le corps du lion

(1) A. DE WITTE, ouv. cité.

tout uni, sans doute, à cause de l'usure, ou bien, avec le corps pointillé. Ce pointillé est très varié ; les points sont parfois placés en lignes droites qui produisent l'aspect zébré. Quinze pièces du n° 144 sont garnies de points si nombreux que le lion paraît avoir endossé une toison, il a changé de caractère. Le n° 148 donne une variété où la queue du lion est terminée en houppe, le lion diffère de dessin et ressemble plutôt à un lynx. Il y en a 23 pièces.

La seconde série de Louvain se divise en 14 pièces du n° 159 (1); 14 pièces du n° 160; 30 pièces du n° 161 et 11 pièces ayant au droit le lion à mi-corps et comme revers celui du n° 143.

H. — Les 8 deniers de Tirlemont correspondent au n° 163 (1).

I. — Les 10 deniers à l'aigle, aux n°s 182, 188, 195, 198 (1).

J. — Nivelles offre six variétés du bâtiment surmonté d'un dôme flanqué de deux tours.

- 1° 1,206 pièces. Les trois croix sont terminées en globules ;
- 2° 31 pièces. La croix centrale terminée en globules, les croix latérales sont simples ;
- 3° 80 pièces. La croix centrale est simple, les croix latérales sont à globules ;
- 4° 11 pièces. La muraille du bâtiment est figurée par un dessin losangé ;

(1) A. DE WILTE, *Ouvr. cité.*

5° 116 pièces. Le dôme est formé par quatre traits au lieu de cinq;

6° 21 pièces. Les annelets du revers ne sont pas rattachés au centre de la croix.

K. — Les 5 pièces de Hainaut sont des mailles de Valenciennes. (Chalon, n° 10.) (1).

L. — La Flandre donne :

1 denier de Gand. (Gaillard, n° 75.) (2).

1 — de Lille. (Gaillard, n° 94.)

5 — d'Ypres. (Gaillard, n° 124)

M. — Namur n'a qu'un denier attribué à Baudouin de Courtenay, 1237-1263. (Chalon, n° 46.) (3).

N. — Looz fournit 9 deniers à l'écu fascé, dont 6 avec la croix du revers cantonnée de B — A — S — T et 3 pièces avec la croix cantonnée de L — O — E — N.

O. — Liège présente :

5 deniers de Hugues de Pierrepont (1200-1229),
n°s 175, 177, 181 ou 182 (4).

6 deniers de Jean d'Aps (1229-1238), n°s 187,
190, 192.

17 deniers de Robert de Thourotte (1240-1246),
n°s 196, 198, 199, 200, 201,

et un denier inédit du même, malheureusement fort usé, offrant, au droit, le buste et la crosse du n° 200. Sous la volute de la crosse, la lettre R, à

(1) R. CHALON *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.*

(2) V. GAILLARD, *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre.*

(3) R. CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

(4) J. DE CHESTRET, *Numismatique de la principauté de Liège.*

droite de la tête ΘR , seules lettres encore visibles. Le revers correspond à celui du n° 198. Poids : og.780.

P. — Les 106 deniers de frappe irrégulière, d'émissions diverses, n'ont, pour la plupart, que l'empreinte du revers.

Q. — Voici le détail des 531 pièces des pays du Nord :

1° *Comté de Hollande.*

Un denier que j'attribue à Thierry VII, 1190-1203 : Tête de profil à droite. Lég. : ✠ TOD.....S. *Rev.* Croix double, formée par quatre angles droits, un point au centre de la croix, un point dans l'un des cantons. Lég. : ✠ HOSN Θ N (atelier de Urshem?). Poids : og 620.

Pl. IV, n° 9.

Florent IV, 1223-1235.

264 deniers. Tête de profil à droite. FOR Θ N Σ .

Rev. Croix double formée par quatre angles droits ✠ (V. d. Chijs, pl. I, n° 4.)

201 deniers, tête de profil à droite FLOREN Σ .

Rev. Croix double, branches coupant .

3 oboles, tête de profil à droite FLOREN Σ .

Rev. Croix double, branches coupant .

6 deniers, tête de profil à droite FLORENS.

Rev. Croix double formée par quatre angles droits. (V. d. Chijs, pl. I, n° 7.)

9 deniers, tête de profil à droite HOLLANT.

Rev. Croix double formée par quatre angles droits. (V. d. Chijs, pl. I, n° 1.)

Ces pièces avaient été attribuées par M. Van der Chijs à Florent III. Elles ont toutes au revers la légende HOLLANT.

2° *Comté de Gueldre.*

Gérard III, 1207-1229. Un denier : Buste de face, la main droite tient le glaive ; la main gauche, l'écu de Gueldre ancien (trois fleurs de nèfle). ✠ G...DVS. *Rev.* Une basilique. ARNΘMΘ... (V. d. Chijs, pl. I, 1^{re} variété.) Poids og.540.

Othon II, 1229-1271.

3 deniers. Écu au lion (Gueldre nouveau). OTTO COMΘS. *Rev.* Aigle à deux têtes. ARN — ΘMΘS. (V. d. Chijs, pl. I, n° 5.) og.650.

5 deniers. Buste de face, glaive dans la main droite ; palme dans la main gauche, OTTO COMΘS. *Rev.* Écu au lion, AR — NΘM — ΘS *. (V. d. Chijs, pl. I, n° 8). og.550.

1 obole. Semblable aux deniers qui précèdent. og.200.

3° *Comté de Clèves.*

Thierry V, 1202-1260.

6 deniers. Buste de face, la main droite tient un glaive ; la main gauche, une croix. ✠ TΘO-DΘERICVS. *Rev.* Croix pattée, cantonnée de P — A — X — ◦. Lég. : ✠ CLΘVI CIVITS (atelier de Clèves). og.605 à og.620.

Pl. IV, n° 10.

1 denier. Même droit. Au revers, l'annelet ◦ est

remplacé par une étoile *. Lég. : ✠ CAL-
C...CI (atelier de Calcar). og.560.

Pl. IV, n° 11.

1 obole. Semblable au denier précédent. De la
légende du revers les dernières lettres sont
seules visibles. ✠CAR. og.280.

Pl. IV, n° 12.

Thierry VI, 1260-1275.

1 denier. Écu à l'escarboucle de Clèves. C—
OM — OS. *Rev.* Croix hendée, cantonnée de deux
points et de deux étoiles. Lég. : ✠ HOS... (? Huis-
sen). Poids : og.640.

Pl. IV, n° 13.

4° *Évêché d'Utrecht.*

Sede vacante, 1226-1228. 6 deniers. (V. d. Chijs,
pl. VIII, n° 1.)

— — 4 oboles de même.

Willebrand, 1228-1235. 2 deniers. (V. d. Chijs,
pl. VIII, n° 1.)

— — 1 obole. (V. d. Chijs,
pl. VIII, n° 3.)

Henri de Vianen, 1250-1267. 6 deniers. (V. d. Chijs,
pl. IX, n° 12.)

5° *Monnaies frappées à Nimègue par les em- pereurs d'Allemagne.*

Frédéric II, 1212-1250; empereur en 1220.

1 denier. Buste couronné de face, dans la main
droite une fleur de lis; dans la main gauche, un
globe crucigère.OS... (pour Cesar). *Rev.* Croix

cantonnée de A — V — ⊖ — * Lég. : ..NV.... (V. d. Chijs, *De Munten der frankische en duitsch Nederlandsche vorsten*, pl. XIX, n° 1.) Poids : og.540.

Guillaume II, comte de Hollande, 1235-1257.

5 deniers. Buste couronné de face; dans la main droite, une fleur de lis; dans la main gauche, un globe crucigère. ✠ WIL..... REX. Rev. Croix cantonnée de A — V — ⊖ — *. Lég. : ✠ NVMA-GEN. Poids : og.550.

Pl. IV, n° 14.

1 denier. Même pièce que les précédentes, sauf la légende du revers dont les lettres visibles sont : ✠ ..V...ACI (Noviomagi). Poids : og.530.

3 oboles. Semblables aux premiers deniers. Poids : og.220 et 0.250.

Pl. IV, n° 15.

Guillaume II reçut, en 1247, du pape Innocent IV, le titre d'empereur d'Allemagne et de roi des Romains. C'est en cette dernière qualité qu'il fit frapper les pièces mentionnées ci-dessus, il ne fut proclamé empereur qu'en 1250, à la mort de Frédéric II.

Il reste à décrire :

R. — L'obole de Conrad de Hochstaden, archevêque de Cologne, 1238-1261. Buste mitré, de face, la main droite tient la crosse, la main gauche, un croissant avec un point au centre. ✠ CONPA — DVS ⊖P. Rev. Une basilique. ✠ SANCT, le restant de la légende, qui est COLONIA, manque. Poids : og.650. Le denier est publié dans Cappe,

Beschreibung der Coelmschen Münzen, sous le n° 623 et pl. IX, n° 174.

S. — Le denier d'Othon I^{er}, comte de la Mark, 1249-1262. Buste couronné de face, la main droite tient une palme, la main gauche, un étendard dont la hampe est surmontée d'une fleur de lis. Lég. : O....SINL. *Rev.* Une basilique. Lég. : LONC... (atelier d'Iserlon). Poids : og.550. La légende doit se lire : *Droit.* OTTO COMES INL. *Rev.* LON CIVITAS COMITIS. (Reproduit dans Ménadier, *die Grafschaft Mark*. Dortmund, 1909, pl. I, n° 16.) M. Ménadier n'a pas publié de pièces ayant comme terminaison de la légende du droit les lettres INL

Indépendamment des pièces ci-dessus mentionnées, le trésor de la rue d'Assaut contenait encore plus de 80,000 esterlins anglais, écossais et irlandais des rois Henri III et Alexandre II; 31 deniers de Henri I^{er}; 1,043 deniers d'Anvers; 6,033 deniers de Bruxelles; 2,286 deniers à l'aigle; 23 deniers au cavalier; 1,209 deniers de la Flandre; 433 deniers de Liège; 8 deniers de Namur; 2,709 deniers du Hainaut et 76 deniers de Looz. Ces pièces se trouvent dans les mains d'autres amateurs qui, je l'espère, voudront bien en donner une description.

II.

Comment fixer la date de l'enfouissement du trésor?

La partie du trésor que j'ai examinée renferme

des pièces de différents monnayages locaux et des pièces de vingt-trois dignitaires ayant régné. Ces dernières pièces nous aideront à fixer approximativement la date de l'enfouissement de ce trésor.

Je classe, ci-dessous, les titulaires par ordre de la date de leur avènement :

1. Henri II, roi d'Angleterre, 1154-1189, représenté seulement par des pennies de la seconde émission 1180-1189 (1)
2. Thierry VII, comte de Hollande, 1190-1203
3. Henri I^{er}, duc de Brabant. . . . 1190-1235
4. Jean, roi d'Angleterre. 1199-1216 (1)
5. Hugues de Pierrepont, évêque de Liège 1200-1229
6. Thierry V, comte de Clèves. . . 1202-1260
7. Gérard III, comte de Gueldre . 1207-1229
8. Frédéric II, empereur d'Allemagne 1212-1250
9. Henri III, roi d'Angleterre, 1216-1272, représenté par les monnaies émises de 1248-1272 (1)
10. Florent IV, comte de Hollande. 1223-1235
11. Willebrand, évêque d'Utrecht . 1228-1235
12. Jean d'Aps, évêque de Liège . 1229-1238
13. Otto II, comte de Gueldre . . . 1229-1271
14. Henri II, duc de Brabant. . . . 1235-1248

(1) Voir ma note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille de la rue d'Assaut à Bruxelles. *Revue*, 1910, p. 166.

15. Conrad de Hochstaden, arche-
vêque de Cologne 1238-1261
16. Robert de Thourotte, évêque de
Liège 1240-1246
17. Guillaume II, roi des Romains. 1247-1250
18. Henri III, duc de Brabant . . 1248-1261
19. Othon I^{er}, comte de la Mark . . 1249-1262
20. Alexandre III, roi d'Écosse,
1249-1285, représenté seule-
ment par les deniers de la pre-
mière émission 1249-1279 (1)
- 21 Henri de Vianen, évêque d'U-
trecht 1250-1267
22. Thierry VI, comte de Clèves . 1260-1275
23. Aleyde de Bourgogne, duchesse
régente de Brabant 1261-1268

En écartant de cette liste les noms qui pour-
raient prêter à équivoque par suite de la succes-
sion au même trône de plusieurs princes homo-
nymes, il nous reste encore comme bases certaines,
les règnes de l'archevêque de Cologne et des évê-
ques de Liège et d'Utrecht, le règne de Guillaume II,
comte de Hollande, comme roi des Romains, puis-
que le mot REX est parfaitement visible sur son
numéraire, puis encore les émissions des pennies
anglais et écossais renseignés par des documents.
Nous pouvons, me semble-t-il, en nous appuyant
sur ces bases, reporter à Florent IV, comte de

(1) Voir ma note sur quelques monnaies anglaises de la trouvaille
de la rue d'Assaut à Bruxelles. *Revue*, 1910, p. 166.

Hollande, la série de deniers que M. Van der Chys donnait à Florent III; nous pouvons attribuer à Thierry V, comte de Clèves, les deniers similaires à ceux de Guillaume, roi des Romains; attribuer à Thierry VI, comte de Clèves, la petite pièce portant l'écu à l'escarboucle de Clèves, les pièces avec armoiries étant considérées comme plus récentes; nous pouvons conserver les attributions faites à Thierry VII, comte de Hollande; à Gérard III et Othon II, comtes de Gueldre, à Othon I^{er}, comte de la Mark. Le revers de la pièce de Gérard III et de celle d'Othon I^{er} offre une grande ressemblance avec le revers de l'obole de l'archevêque de Cologne, Conrad de Hochstaden.

Je fais remarquer, comme un fait étrange, l'absence de la monnaie liégeoise depuis 1246, et l'absence complète de la monnaie de l'empire, car les dix pièces que je renseigne sous la lettre Q, par. 5°, appartiennent plutôt au monnayage de la Gueldre.

Ces différentes émissions embrassent l'espace d'un siècle. La seconde émission des pennies de Henri II, roi d'Angleterre, vit le jour en 1180; la première émission des pennies d'Alexandre III, roi d'Écosse, fut suivie de la seconde émission en 1279.

1180 et 1279 sont les points extrêmes. Mais, nous sommes loin d'atteindre la dernière date, il existe un fait évident qui nous oblige à nous

arrêter à l'année 1268. Nous ne voyons dans ce dépôt aucune pièce de Jean I^{er}, duc de Brabant, inauguré en 1268. D'autre part, l'avènement le plus récent que nous puissions signaler parmi les titulaires de notre liste, est celui d'Aleyde de Bourgogne, comme régente du duché de Brabant, en 1261. Le numéraire de la duchesse serait-il contesté, l'avènement le plus rapproché sera celui de Thierry VI, comte de Clèves, lequel eut lieu en 1260. C'est donc entre les années 1260/1261 et 1268 que l'on mit le trésor dans sa cachette.

Les spécimens des années les plus anciennes sont en petit nombre, la grande masse est formée de pennies de la deuxième émission (1248-1272) de Henri III, roi d'Angleterre, et, de deniers du Brabant à l'écu au lion marqués H. DVCIS et NV ou VN. Ceci nous amène vers l'année que je compte proposer.

J'ai dit dans la note détaillant le contenu de cette partie du trésor, pourquoi je considérais les deniers aux lettres NV ou VN comme étant du monnayage d'Aleyde de Bourgogne. Je crois pouvoir l'affirmer. Il va se présenter deux preuves qui se serviront mutuellement. Si j'ai prouvé que ces pièces appartiennent au monnayage d'Aleyde de Bourgogne, l'enfouissement a dû se faire pendant la régence de la duchesse de Brabant, parce que une grande partie de ces pièces est à fleur de coin. Et, réciproquement, si j'ai prouvé que l'enfouissement s'est fait du temps de la régence d'Aleyde

de Bourgogne, pour cette même raison du bel état de ces pièces, celles-ci doivent appartenir au monnayage de la duchesse de Brabant.

Essayons d'établir cette dernière preuve en compulsant les faits historiques.

Le règne de Henri III, duc de Brabant, fut un règne paisible : rien ne semble avoir provoqué les craintes qui justifieraient les mesures de précaution prises par le propriétaire du trésor. Mais, au décès du duc, des dissensions apparaissent. « Après le trespas du Duc Henry III, advenu sur » le commencement de l'an MCCLX, stil Romain, » l'on disputa entre les plus proches du sang de » Brabant pour la régence & tutelle de ses pais et » enfants demeurés en bas eage (1) ». Aleyde parvint à mettre fin à ces disputes. Cependant sa prétention de vouloir placer son second fils sur le trône et d'en écarter l'aîné, fit naître bientôt des dissentiments qui partagèrent le pays en deux partis opposés. La tension des rapports, qui fut exploitée par l'ambition du Sire de Wesemael, engendra des troubles graves d'où il résulta une rencontre sanglante et meurtrière, en 1264, entre Louvain et Malines. « Le principal chef de ceste » bande estoit Arnou, Sire de Wesemaele, Mareschal de Brabant, lequel pour avoir espousé » Aleyde de Brabant, tante au Duc Henry III, » jugeoit qu'on lui faisoit tort de ne l'avoir con-

(1) C. BUTKENS. *Les trophées sacrés et profanes du duché de Brabant*. Livre IV, chap. VII, pp. 279-280.

» stitué tuteur de ses petits nepveux, & comme
» l'ambition est mère de confusion, ceste jalousie
» couverte du manteau de piété envers le fils
» aîné & les lois de la Patrie, causa depuis des
» grandes dissensions & troubles dans nostre
» Duché, & passa la chose si avant, que les com-
» munautés en la Ville de Lovain se bandèrent
» les uns contre les autres, ceux de la faction de
» la Duchesse se réclamoient Blanckaerts et les
» autres se disoient Colvers, à cause de leurs
» Capitaines qui estoient de ces familles; le Sire
» de Wesemaele en ayant l'advertence, accourut
» aussi-tost avec quelques Chevaliers & fit sortir
» de la Ville le parti des Blanckaerts & entreprit
» lui-mesme le gouvernement de la Ville. Les
» estats de pais envoyèrent devers lui leurs dépu-
» tés pour lui persuader qu'il eust à mettre bas les
» armes, et l'assurer que rien ne seroit changé
» sans l'adveu des estats généralement; mais il
» ne voulut à ce entendre, rejectant la coulpe du
» désordre à Wauthier Berthout, qu'il disoit
» autheur de ceste nouvauté, & l'accusoit de ce
» qu'il avoit de secrètes intelligences avec la
» Duchesse au désavantage de l'estat & de leur
» liberté; ces raisons estoient si vivement impri-
» mées dans la fantasie de ceux de Lovain qu'en
» l'an MCCLXIV, ils prindrent les armes à bon
» escient, & sous la conduite du Sire de Wese-
» maele leur Capitaine, marchèrent vers les terres
» dudict Wauthier Berthout, délibérés de prendre

» vengeance des témérités dont ils le coulpotent ;
 » mais Berthout en aiant eu l'advertence avec
 » ceux de Malines et Bruxelles, les vint rencon-
 » trer en un lieu nommé la Leespe, entre Lovain
 » et Malines, ou de part et d'autre fut sérieuse-
 » ment combatu, mais finalement ceux de Lovain
 » s'estants mis en désordre furent si rudement
 » chargés, qu'ils prindrent la fuite, laissant outre
 » les morts plusieurs prisonniers, entre lesquels
 » furent Godefroy Sire de Percke et Gérard de
 » Quabeke frères du Sire de Wesemacle et Wau-
 » thier de Colvere Chevalier : toutes fois pour
 » cela ne cessèrent les troubles & dissensions,
 » ains plus tot s'augmentoient de jour à autre (1)».

Comme conclusion à l'exposé qui précède, considérant l'état gravement troublé de cette période, je crois pouvoir proposer l'année 1264 comme étant l'époque de l'enfouissement du trésor. Ce fut, sans doute, le bien d'un noble chevalier qui mit sa fortune en lieu sûr avant de partir pour le combat et qui périt dans la mêlée sanglante du lieu nommé « la Leespe ».

III.

L'EMPLACEMENT OÙ LE TRÉSOR FUT ENFOUI.

Le dépôt fut découvert, en juillet 1908, à une quinzaine de mètres de la rue d'Assaut à Bruxelles,

(1) C. BUTKENS, *dito*.

dans le fond de l'immeuble appartenant à M. Coenegracht et portant les n^{os} 32 et 34; c'est actuellement la troisième maison à droite de la rue d'Assaut, en descendant de la rue Berlaimont. Ce dépôt fut découvert en démolissant le mur d'une vieille citerne construite dans une place voûtée. Le trésor gisait auprès des fondations de ce mur, dans un récipient en métal, en cuivre, croit on, qui tomba en poussière dès qu'on y mit la main. Ce récipient avait la forme d'un couvercle rond renversé. La voûte résista longtemps à la pioche des démolisseurs, il fallut plusieurs journées de travail pour l'anéantir.

Ce résumé de renseignements qui m'ont été fournis obligeamment par le propriétaire, indique que nous nous trouvions dans les souterrains solidement voûtés de l'une de ces habitations seigneuriales, d'un hospitium, d'après le nom qu'elles portaient aux XIII^e et XIV^e siècles, et, que le trésor a été enfoui sous le pavement de cette cave. Le démolisseur, en entamant la base du mur, aura soulevé le pavement et mis à découvert la cachette; l'ouvrier qui a bâti ce mur ne s'est pas douté qu'à deux doigts de son travail existait toute une fortune. Cette place est encore à une certaine distance de la première enceinte murale de la ville; il n'y a aucune trace de cette enceinte dans la propriété en question.

L'histoire de la ville de Bruxelles, par MM. Henne et Wauters, nous donne quelques précieuses indi-

cations concernant cet emplacement. Nous y relevons la situation précise de l'hôtel des T'Serclaes, dans le récit de la fondation du couvent de Berlaimont (1). Cette situation correspond à celle qui nous occupe. Nous lisons que l'archidiacre Jean T'Serclaes, qui fut depuis évêque de Cambrai, habita cet hôtel et y donna un acte relatif au prieuré de Rouge-Cloître, le 3 janvier 1370 (1371 n. s.) (2). Nous avons confirmation, d'autre part, de cette occupation (3). Il est rapporté aussi que Éverard T'Serclaes, pour mettre à exécution sa résolution audacieuse de délivrer sa patrie des mains des Flamands, « dans la nuit du 24 octobre » 1356, escalada la muraille non loin de la chapelle de Saint-Laurent, près de l'endroit où se trouvait la maison de sa famille, au fond de l'impasse dite alors Eetengat » (4). L'hospitium était donc habité, au milieu du XIV^e siècle, par la

(1) HENNE et WAUTERS, *ouv. cité*, t. III, p. 214.

(2) *Id.*, p. 213.

(3) F.-V. GOETHALS *Dictionnaire généalogique et héraldique des familles nobles du royaume de Belgique*, t. IV, p. 692. « Jean t'Serclaes, docteur en droits, fut d'abord chanoine de Cambrai, puis archidiacre de Hainaut en cette église: il était official du diocèse, lorsqu'il fut élu évêque de Cambrai, l'an 1378. Il eut aussi une prébende du chapitre de Sainte-Gudule à Bruxelles. Sa demeure était dans les environs de cette église, selon l'acte de partage de la succession de son frère, le chevalier Éverard t'Serclaes: Item, de herberghe int Heetegat te Brussel, met al haere toebehoorten daer meynheere den bisschop inne te woonen plach, geschat op veertig ponden groote. »

(4) HENNE et WAUTERS, *ouv. cité*, t. I, p. 119.

famille T'Serclaes. Un siècle nous sépare encore de la date de l'enfouissement. Mes recherches pour atteindre ce terme, n'ont pas encore abouti : je ne puis dire positivement par qui l'hôtel était habité à cette date. Ce que je puis avancer, c'est que l'immeuble, en 1264, devait porter une autre dénomination, car l'origine du nom T'Serclaes se fixe au commencement du XIV^e siècle. « Les » descendants de Nicolas, second fils de Gérélin » de Leeu, auteur des familles t'Serclaes, t'Ser- » raerts, t'Serants, se sont appelés Serclaes ou » t'Serclaes (fils de Claes) (1) ». Il existe aussi un manuscrit, que je n'ai pu examiner, qui relate que l'hôtel t'Serclaes s'appelait auparavant Hôtel de Wavre (2).

Gérélin de Leeu était mort dès l'année 1258 (3). Il est à supposer que c'est son fils Nicolas qui possédait la propriété à l'époque qui nous intéresse. Ce Nicolas est le trisaïeul de Jean, évêque de Cambrai et de Éverard, le libérateur.

Le nom de l'occupant aurait pu le confirmer, mais, il est évident que l'immeuble appartenait à un seigneur féodal patricien, sans aucun doute, membre de la Gilde de la draperie, Cette gilde,

(1) F.-V. GOETHALS, *ouv. cité*.

(2) HENNE et WAUTERS, t. III, p. 213. « Hospitium bonæ memorie domini Everardi dicti T'Serclaes militis, quod dudum fuerat nuncupatum hospitium de Wavera 1391. Liber genealogiæ familie Dongelberg. » Mss de la Bibliothèque de Bourgogne.

(3) F.-V. GOETHALS, *ouv. cité*.

qui, au XIII^e siècle, était omnipotente (1), n'acceptait dans son sein que des patriciens, à l'exclusion de tout artisan. Elle avait son tribunal, ses droits, ses coutumes; elle échappait à la puissance même du duc. Ses titulaires étaient investis des plus hautes fonctions. La draperie était l'industrie la plus importante; c'était par elle que la noblesse de Brabant, avec ses immenses bergeries, recueillait ses principales richesses (2). Le drapier achetait encore, en Angleterre, des quantités considérables de laine. L'état troublé de la Flandre, aux temps de Jeanne et de Marguerite de Constantinople, avait détourné le commerce avec l'Angleterre au profit du Brabant. L'Angleterre absorbait presque entièrement les produits de la fabrication du drap. Ce trafic exigeait des sommes énormes, il n'est donc pas étonnant d'avoir découvert une fortune aussi grande. Ceci explique aussi pourquoi cette fortune se composait de cette quantité prodigieuse d'esterlins, dépassant la moitié, comme nombre de pièces, et formant les trois quarts de la valeur totale.

L'on pourrait attribuer les raisons pour lesquelles l'opulent seigneur avait mis, par prévoyance, son avoir en sûreté, à l'agitation ouvrière

(1) Consulter l'excellent mémoire de M. G. Des Marez, archiviste de la ville de Bruxelles: « L'organisation du travail à Bruxelles au XV^e siècle », dans lequel sont puisées les considérations qui vont suivre. Elles s'y trouvent minutieusement développées.

(2) F.-V. GOETHALS, *ouv. cité*, p. 609.

qui fomentait des troubles en Flandre et qui eut pour résultat la formation des corporations. Cependant, cette agitation ne s'est manifestée à Bruxelles que dans le dernier quart du XIII^e siècle, et encore faiblement. Les troubles n'éclatèrent qu'au commencement du XIV^e siècle. La date de 1264 me paraît trop éloignée pour justifier ces craintes, et je crois plus concluants les motifs que j'ai développés au chapitre précédent.

C. RUTTEN.

